

**MAIRIE
DE
COMBON**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/41**

Séance du 28 avril 2026 à 20h00

Le conseil municipal de Combon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique le vingt-huit avril deux mille vingt-six à vingt heures, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Combon (17 rue de la mairie 27170 COMBON), sous la présidence de Madame Elizabeth JEAN, maire.

Date de la convocation : 17/04/2026

Etaient présents : Mme Elizabeth JEAN (maire), M. Philippe DEPARROIS, Mme Stéphanie AUFRERE, M. Didier AMMELOOT, Mme Mélissa LACROIX (adjoints), Mme Morgane BARRE, M. Patrice DELANNOY, Mme Odile DELARUE, Mme Stéphanie GALLET, Mme Estell GONTHIER, M. Romain LAFOSSE, M. Sébastien PAUMARD, M. Xavier SAUVALLE

Absents excusés :

- Monsieur Edouard DESMONTS (a donné pouvoir à Madame Odile DELARUE)
- Monsieur Charles GENEVIEVE (a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUFRERE)

Quorum : fixé à 8 élus présents. Nombre d'élus effectivement présents : 13

Objet : Vote des subventions aux associations pour l'exercice 2026

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

CONSIDERANT qu'il est de la compétence de la commune d'apporter une aide financière aux associations étant implantées sur son territoire et aux associations ou organismes hors commune représentant un intérêt public pour les administrés de la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention d'accorder des subventions réparties comme suit aux organismes suivants (voir page 2) :

Associations communales	
Association des anciens combattants	300 €
Association multi-activités	0 €
Club des Bleuets	500 €
Gymnastique volontaire	250 €
Les Petits Combonnais	600 €
Comité des Fêtes - Théâtre	600 €
Société de chasse et pêche	250 €
Coopérative scolaire	900 €
SOUS-TOTAL	3 400 €

Action sociale – sécurité civile - Santé	
Les restos du cœur	500 €
AFM Téléthon	150 €
SOUS-TOTAL	650 €

TOTAL GENERAL	4 050 €
----------------------	----------------

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Certifié exécutoire par le maire de Combon après :

- Transmission à la préfecture de l'Eure (Evreux) le : 07 MAI 2026

- Publication le : 07 MAI 2026

Fait à COMBON, le 28/04/2026.

Elizabeth JEAN

Maire de Combon



Estell GONTHIER

Secrétaire de séance